

## RESPONSABILITE DE L'AIDE SOIGNANT EN INSTITUTION

### ➤ OBJECTIFS

L'aide-soignant Travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Leur compétence est d'approfondir des champs techniques de soin mais surtout relationnels fréquents dans les structures d'hébergement.

Où se situe la place de chacun ?

Quelles sont ses limites et responsabilités professionnelles ?

Qu'est-ce qu'une démarche de soins ?

Autant de questions nécessitant la mise en place d'une organisation de soins, d'un travail en collaboration afin de définir le rôle et la place des soignants en institution

Cette formation a comme objectif de :

- Définir les missions de chacun en institution
- Comprendre la responsabilité de chacun dans une équipe pluridisciplinaire en regard des textes législatifs.
- Être capable de prendre en charge une personne et son entourage dans sa globalité

### PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

[didierleclerc@medicalys-formation.fr](mailto:didierleclerc@medicalys-formation.fr)

### MODALITÉS ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

### PRÉREQUIS :

Maîtrise de la langue française

Personnel soignant

### PREREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

### DURÉE HORAIRE ET DATES :

2 jours ou 14 heures

### PUBLIC :

A.S – I.D.E – I.D.E.C - Cadre

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

**REF : DCF.010**

## ➤ PROGRAMME DÉTAILLÉ :

### JOUR 1 :

1 - Accueil. Tour de table. Recueil des attentes des stagiaires

2 - L'institution

Définition

Etablissement sanitaire

Etablissement médicosocial

L'objectif : Restaurer, Maintenir et Améliorer la qualité de vie des usagers de soins

Un devoir : Garant du respect des droits des citoyens usagers du soin

3 - Les usagers de soin

Définition : Qui sont les usagers de soin ?

La demande : Qu'attendent-ils de l'institution de soin ?

La loi du 5 Mars 2002 : Droits des usagers de soin

### JOUR 2 :

4 - La fonction aide-soignante

A - Le décret de compétence : **Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide- soignant (Version en vigueur du 26.10.2011)**

B - Le champ de compétence : Le référentiel de compétences du diplôme et ses conséquences sur le terrain

Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne

L'état clinique d'une personne

Les soins

Ergonomie

Relation-communication

Hygiène des locaux hospitaliers

Transmission des informations

Organisation du travail

C - Le cadre juridique et législatif

Fonction sous la responsabilité de l'Infirmière

Légitimité d'action dans la prise d'initiative, l'observation, le recueil de données, l'évaluation et la traçabilité

Le secret médical et professionnel

Les conséquences en cas de dommages ou de non-respect des protocoles et procédures

D - L'objectif de soin de l'aide-soignant

Responsabilité juridique : Garant du droit des usagers, citoyens personnes vulnérables. Place, posture, devoir et légitimité de l'aide-soignant(e)

Responsabilité « morale » : Assurer le meilleur soin possible (en particulier dans les repérages de la douleur)

La démarche éthique de l'aide-soignant : Seule et au sein de l'équipe pluridisciplinaire, adopter une posture de questionnements autour des valeurs fondamentales du soin, pour participer à la prévention de la maltraitance et l'instauration d'une culture de bientraitance

5 La triade indissociable : usagers - aidant familial – les professionnels du soin.

Place de l'aide-soignant dans cette triade

Communication

Intelligence collective

Pluridisciplinarité et collaboration

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Alternance d'apports méthodologiques et de mises en pratique
- Travail de recueil d'informations et de documents en inter session.
- Échanges, travail en sous-groupe sur la formalisation de documents et supports
- Réponses aux questions clés

## EVALUATIONS

- Evaluation de niveau préformation par quizz ou qcm
- Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un quiz ou qcm
- Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
- En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
- Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire

## PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur juriste et/ou cadre supérieur de santé D.U. secteur médico-social

## MATÉRIEL :

- PC portable
- Ecran
- Powerpoint
- Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

## TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DÉTAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

### SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO

Tél : 09.80.42.18.53

@ : [direction@medicalys-formation.fr](mailto:direction@medicalys-formation.fr)

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :

93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

**Certification Qualiopi N°QUA-21060103**

Elaboration du document	Validation du document
Didier LECLERC DCF.010 2022-1	Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022